

# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE DAUBEUF LA CAMPAGNE

DU 14 DECEMBRE 2021 A 18H30 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre à 18h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Laurance BUSSIÈRE, Maire.

### Etaient présents :

Madame Laurance BUSSIERE, Maire,

Mesdames : Corinne DUBOS, Corinne FARGES.

Messieurs : Sébastien BUISSON, Philippe DUBOS, François MANCEL.

Absent excusé : Monsieur Julien NICERON

Date de convocation : 07/12/2021.

Madame le maire annonce au conseil municipal la démission de 4 personnes du conseil municipal :

Mme Lorraine Pennel (LR le 6 décembre), Mme Yasmina Lambert :(LR le 7 décembre), Mr Jean-Pierre Lambert (LR le 7 décembre) et de Mr Jonathan Huet (LR le 9 décembre) et a présenté les lettres de démission.

Il y aura une élection partielle complémentaire dans les mois à venir.

La préfecture a été prévenue et il a été conseillé d'attendre l'arrêté de la préfecture pour prévenir les habitants et par la même occasion faire un communiqué pour les démarches à suivre pour les candidatures et la date des élections.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la présente séance ouverte.

Sur proposition de Madame le Maire, Monsieur Sébastien BUISSON est désigné en qualité de secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance précédente n'apporte aucune ni remarque, ni opposition et est accepté à l'unanimité des membres présents.

### **Délibération pour demande de subvention :**

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise retenue par le tribunal pour la réfection du mur n'existe plus. De nouveaux devis sont parvenus en mairie.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- accepte le devis de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 19 000.00 € HT soit 22 800.00 € TTC

- autorise Mme le Maire à solliciter des subventions pour la réfection du mur et à signer tout document s'y afférent,

Vote CONTRE : 0 POUR : 6 ABSTENTION : 0

### **Programmation 2022 travaux voirie avec la CDC**

Remettre les trottoirs à niveau rue grande

Entretien des fossés rue des forrières de l'Est

Entretien chemin des forrières de l'ouest

Entretien rue de vraiville

Mme le Maire fera une tournée générale la veille de la réunion de travail.

### **Recensement de la population INSEE**

Nous vous informons de la date du recensement sur la commune, du 20 janvier au 19 février et il sera établi par Mme Vanheule Catherine comme il y a 5 ans

### **CR compte rendu du SERGEP :**

Lors de l'assemblée générale du 9 novembre 2021, il a été abordé le retrait de Daubeuf la Campagne et voté :.

### **Etes-vous pour ou contre « le retrait de Daubeuf la Campagne » :**

6 votes pour, 24 votes contre, 2 votes blancs

Suite à cette assemblée, Mme la maire informe qu'elle va prendre un rendez-vous avec Mme la sous-préfète de Bernay en janvier.

### **Questions diverses :**

Madame le maire informe que lors du mandat précédant l'association Wimoov l'avait interpellée pour mettre en place un vélo électrique en milieu rural et lors de l'assemblée générale des maires ruraux en décembre dernier la directrice régionale a annoncé que la commune de Daubeuf la Campagne avait été retenue.

Madame le maire a fait part d'un projet qu'elle aimerait mettre en place à l'essai « Prenez une veste si vous êtes dans le besoin »

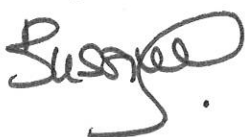
« Déposez-en une si vous voulez aider ». Le conseil municipal a donné son accord pour cette initiative et a souligné qu'il va falloir communiqué pour que cela se sache.

Madame le maire demande de fixer une date pour inaugurer le verger mis en place par le conseil municipal des jeunes. Il a été décidé le jour de la fête des mères. 10 arbres se verront attribués une affichette avec le prénom des enfants né en 2020 et 2021. Les premiers arbres mis en place par le conseil municipal des jeunes seront aussi nommés des prénoms des jeunes conseillers.

Madame le père informe que le père-Noël passera dans la matinée du dimanche 19 décembre et parallèlement les colis seront distribués la semaine suivante.

Séance levée à 19h44

**Le Maire,**



**le secrétaire**

